

# LES GOUVERNEMENTS SE SONT RABAISSÉS AU NIVEAU DE SIMPLES SOCIÉTÉS PRIVÉES



BÂTIMENT DE LA COUR SUPRÊME DES ÉTATS UNIS

## LA DOCTRINE CLEARFIELD

Arrêt annoté de la Cour suprême *Clearfield Trust Co. v United States* 318 US 363 371 1942

Attendu que, conformément défini dans l'arrêt annoté de la Cour suprême : *Clearfield Trust Co. c. États-Unis* 318 U.S. 363-371 1942, « **Les gouvernements se rabaissent au niveau de simples sociétés privées et revêtent les caractéristiques de simples citoyens privés... s'agissant des documents commerciaux privés [billets de la Réserve Fédérale] et des titres [chèques]... À des fins de poursuites, ces sociétés et ses agents sont considérés comme entités entièrement distinctes du gouvernement.** »

Ce que dit la Doctrine Clearfield, c'est que lorsque des documents commerciaux privés sont utilisés par la société gouvernementale, cette dernière perd son statut de souveraineté et ne diffère pas d'une simple société privée. En tant que telle, le gouvernement est alors lié par les règles et les lois qui régissent les sociétés privées, ce qui signifie que s'il a l'intention de contraindre un individu à une performance spécifique basée sur ses statuts ou ses règles internes, alors le gouvernement, comme toute société privée, doit être le détenteur régulier d'un contrat valide ou d'un autre accord commercial entre lui et celui à qui des exigences d'exécution sont faites.

De plus, afin de faire respecter ses exigences appelées lois, le gouvernement doit être disposé à présenter le contrat ou l'accord commercial comme preuve, avant de tenter toute poursuite devant les tribunaux.

Cette affaire est très importante car il s'agit d'une affaire de 1942 qui a été tranchée après que la société UNITED STATES CORPORATION COMPANY eut déposé son "CERTIFICAT DE CONSTITUTION" dans l'État de Floride (15 juillet 1925). Et ceci a été décidé APRÈS que le « gouvernement affairiste » eut accepté d'utiliser la monnaie de la société privée, RÉSERVE FÉDÉRALE. La monnaie privée, le billet de la Réserve Fédérale, est toujours utilisée aujourd'hui.

## Références :

(i) Statuts constitutifs de UNITED STATES CORPORATION COMPANY <http://anticorruptionsociety.files.wordpress.com/2014/01/articles-of-incorporation-of-u-scorp-company.pdf>

(ii) Extraits de *The Great American Adventure* [La grande aventure américaine] du juge Dale, retraité (pages 93-94) <http://anticorruptionsociety.files.wordpress.com/2013/07/the-great-american-adventurecomplete-work-by-judge-dale.pdf>

- [4] Les entreprises ne sont pas et ne peuvent jamais être SOUVERAINES. Elles ne sont pas réelles, ce sont des fictions qui n'existent que sur papier.
- [5] Par conséquent, toutes les lois créées par ces sociétés gouvernementales sont des règlements intérieurs d'entreprise appelés droit public, statuts, codes et ordonnances pour dissimuler leur véritable nature. Le juge et votre avocat sont-ils au courant ? Bien sûr que si !
- [6] Étant donné que ces organismes gouvernementaux ne sont pas SOUVERAINS, ils ne peuvent ni promulguer ni appliquer de LOIS PÉNALES ; ils ne peuvent que créer et appliquer des LOIS CIVILES qui sont tenues de se conformer au DROIT DES CONTRATS. Le Droit des Contrats exige des accords écrits signés et une transparence totale ! Avez-vous déjà accepté d'être arrêté et jugé en vertu de l'un de leurs statuts d'entreprise ? D'ailleurs, avez-vous déjà accepté de passer un contrat avec eux pour être poursuivi pour violation de leur règlement intérieur ?
- [8] L'application de ces statuts d'entreprise par les agents chargés de l'application des lois locales, étatiques et fédérales sont des actions illégales commises à l'encontre du peuple SOUVERAIN et ces agents peuvent être tenus personnellement responsables de leurs actes. [*Bond v. U.S., 529 US 334-2000*]

(iii) *Our Government Is Just Another Corporation* [Notre gouvernement n'est qu'une entreprise de plus] <http://anticorruptionsociety.com/is-our-government-just-another-corporation/>

Traduit de l'anglais par **BibiCabaya** (01 avril 2022).

---

## NOTE DE BIBICABAYA :

Il en va de même de la société RÉPUBLIQUE FRANÇAISE PRÉSIDENTE (SIRET 10000001700010), enregistrée chez Dun & Bradstreet sous le numéro DUNS 54-247-2212, qui fait commerce de services gouvernementaux et utilise les documents commerciaux privés d'une autre société privée **étrangère**, EUROPÄISCHE ZENTRALBANK (Banque Centrale Européenne), enregistrée chez Dun & Bradstreet sous le numéro DUNS 33-148-7785 (siège social : Sonnemann strasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne). **Rien que pour cette raison** ladite « République Française » (appellation courante) doit être considérée et traitée comme l'entreprise privée qu'elle est et non comme une autorité légitime.